

QUI PEUT TOUCHER LA BOURSE ?

La bourse est versée aux familles dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond. Pour l'année scolaire 2024-2025, c'est le revenu fiscal de référence 2024 qui est pris en compte. Ce dernier figure sur l'avis d'imposition que vous recevrez cet été.

PLAFONDS DE REVENUS

Nombre d'enfants à charge	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser
1	17 927 €
2	22 064 €
3	26 201 €
4	30 338 €
5	34 476 €
6	38 613 €
7	42 750 €
8 ou plus	46 886 €

QUELS SONT LES MONTANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 ?

Les montants de la bourse varient en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge. En tout, il existe 3 échelons :

- pour l'échelon 1, vous toucherez une aide de 114 €
- pour l'échelon 2, vous percevrez 315 €
- pour l'échelon 3, vous aurez 495 €

Vous pouvez connaître votre échelon en consultant notre tableau ci-dessous.

LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS			
Nombre d'enfants à charge	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	Revenu fiscal de référence compris entre 9 692 € et 17 927 €	Revenu fiscal de référence compris entre 3 420 € et 9 691 €	Revenu fiscal de référence compris entre 0 € et 3 419 €
2	Revenu fiscal de référence compris entre 11 929 € et 22 064 €	Revenu fiscal de référence compris entre 4 209 € et 11 928 €	Revenu fiscal de référence compris entre 0 € et 4 208 €

LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS			
Nombre d'enfants à charge	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
3	Revenu fiscal de référence compris entre 14 165 € et 26 201 €	Revenu fiscal de référence compris entre 4 998 € et 14 164 €	Revenu fiscal de référence compris entre 0 € et 4 997 €
4	Revenu fiscal de référence entre 16 402 € et 30 338 €	Revenu fiscal de référence entre 5 787 € et 16 401 €	Revenu fiscal de référence entre 0 € et 5 786 €
5	Revenu fiscal de référence compris entre 18 638 € et 34 476 €	Revenu fiscal de référence compris entre 6 577 € et 18 637 €	Revenu fiscal de référence compris entre 0 € et 6 576 €
6	Revenu fiscal de référence compris entre 20 874 € et 38 613 €	Revenu fiscal de référence compris entre 7 366 € et 20 873 €	Revenu fiscal de référence compris entre 0 € et 7 365 €
7	Revenu fiscal de référence compris entre 23 111 € et 42 750 €	Revenu fiscal de référence compris entre 8 155 € et 23 110 €	Revenu fiscal de référence compris entre 0 € et 8 154 €
8 ou plus	Revenu fiscal de référence compris entre 25 347 € et 46 886 €	Revenu fiscal de référence compris entre 8 944 € et 25 346 €	Revenu fiscal de référence compris entre 0 € et 8 943 €

QUAND LA BOURSE EST-ELLE VERSÉE ?

La bourse est versée directement à l'OGEC Fénelon, le montant de la bourse viendra en déduction de la scolarité sur la facture trimestrielle de la famille.